

La dimension sociale de l'Europe : les acquis et les enjeux

Le débat est animé par Marielle PICQ, maître de conférence de droit privé à l'université de Grenoble Alpes, et secrétaire générale de l'Université Populaire Européenne de Grenoble (UPEG)

Il n'existe pas de politique sociale spécifique de l'Union Européenne. Ce domaine qui concerne l'emploi et le chômage, les conditions de travail, l'égalité hommes-femmes, la protection sociale, relève avant tout de la compétence des Etats. Ceux-ci cherchent à harmoniser certains aspects de leurs législations sociales. Il s'agit de rapprocher les législations des Etats par des socles, des directives obligatoires qui doivent être intégrés dans leurs droits nationaux. C'est la technique de la transposition. Les rémunérations et le droit de grève sont des thèmes hors compétence et ne peuvent faire l'objet de directives car les écarts entre les Etats Membres sont trop grands.

La directive sur l'encadrement des droits des travailleurs détachés est basée sur la liberté : libre circulation des biens, des services, des transactions financières. A ce jour, le détachement est limité à 12 mois avec un rallongement exceptionnel de 6 mois. Ces travailleurs doivent recevoir une rémunération identique à celle des travailleurs nationaux: A travail égal, salaire égal. Mais, ils sont soumis à la sécurité sociale du pays d'origine. En 1996, l'Europe est passé à 28 Etats Membres. L'arrivée des pays de l'est a favorisé le dumping social.

La stratégie de Lisbonne établit un agenda entre 2000-2010. C'est un axe majeur de la politique économique et de développement de l'UE. En vue d'atteindre les objectifs, l'UE s'est dotée d'outils spécifiques sous le nom de MOC (Méthode Ouverte de Coordination). C'est une méthode douce qui n'a pas d'obligation d'application et ne peut être sanctionnées juridiquement. Elle a été créée afin que les Etats Membres coordonnent leurs politiques sur la base de processus et d'apprentissages mutuels. Elle s'applique dans le champ de l'action sociale qui ne relève pas des champs d'application des traités: l'emploi, les retraites, la santé, l'éducation, la formation.

En 2000, création de la charte des droits fondamentaux. Ensuite, le traité de Lisbonne lui a donné une valeur juridique, donc contraignante. Elle présente 6 valeurs individuelles et universelles: dignité, liberté, égalité, solidarité, citoyenneté et justice. Elle offre un texte de référence clair et fort, et améliore les droits fondamentaux applicables aux institutions et organes de l'UE.

En novembre 2017, a été signé le socle des droits sociaux européens. Il est timide et pas contraignant au niveau juridique. L'objectif est de conférer aux citoyens des droits reposant sur 20 principes concernant l'égalité des chances et l'accès au marché du travail, les conditions de travail équitables et la protection et l'insertion sociale. C'est une première ébauche d'un code de convergence sociale.

Les partenaires sociaux ont une place remarquée au sein de l'UE. Ils sont consultés pour les orientations en matière sociale et ils participent à la création des règles sociales après un accord entre syndicats de salariés et syndicats employeurs. Ces accords peuvent devenir obligatoires. Au niveau des syndicats de salariés, il y a la Confédération Européenne des Syndicats et le Syndicat des Euro-cadres. Les employeurs sont représentés par 3 syndicats.

En 1956, le traité de Rome ne prévoyait aucun volet social et, à ce jour, l'Europe sociale commence à balbutier. Il y a des avancées concrètes. Il reste un acquis social européen composé d'un ensemble de législations pour la coordination des politiques de l'emploi.

Question posée dans la salle: au niveau de l'Europe, les syndicats ont ils de vrais pouvoirs ?

TIERS PAYANT

Rappel

Dans un communiqué de presse du 23/04/2018, la Ministre de la Santé a réaffirmé sa volonté d'un déploiement effectif du tiers-payant intégral sur la base d'outils simples et robustes.

Nous attendons toujours.

La CFDT et l'UE (Union Européenne)

Au niveau de l'Europe, les syndicats ont-ils de vrais pouvoirs? Difficile de répondre objectivement à cette question posée en fin du débat sur l'Europe sociale lors de notre Assemblée Générale d'octobre. Mais on peut aussi poser cette question à propos de la CFDT: la CFDT a-t-elle de vrais pouvoirs en France? Nous sommes tous adhérents à la CFDT et pouvons avoir notre propre avis sur la réalité de ce pouvoir. Mais c'est le pouvoir du débat démocratique, de l'action collective et de la solidarité.

La CES (Confédération Européenne des Syndicats) regroupe 89 organisations issues de tous les pays de l'Union européenne et est reconnue comme la seule organisation syndicale interprofessionnelle européenne représentative. Pour la France, la CES regroupe la **CFDT, la CFTC, la CGT, FO et l'UNSA**.

Ces syndicats français et la Confédération allemande des syndicats (**DGB**) réunis lors du Forum franco-allemand de novembre 2018 ont signé une déclaration commune intitulée "**L'Europe que nous voulons**" appelant leurs deux gouvernements à oeuvrer pour une Europe sociale et des solidarités renforcées. Alors qu'en France les divisions syndicales sont si fortes, cette unité syndicale mérite d'être soulignée.

La recherche d'une unification européenne est apparue après la guerre comme un moyen de consolider la paix. Sur ce point, le bilan est plutôt positif: depuis 1945, il n'y a pas eu de conflit militaire entre pays membres de l'UE. Les générations qui nous ont précédés n'ont pas eu cette chance! Mais ce n'est pas suffisant pour provoquer un désir d'Europe.

La CFDT considère que le projet européen est une chance pour les citoyens, mais que celui-ci n'a d'avenir que si sa dimension sociale est renforcée. Sans cela, une partie grandissante de l'opinion publique européenne continuera à faire l'amalgame entre l'unification européenne et la mondialisation économique qui met en concurrence directe les travailleurs de tous les pays et a pour conséquence le dumping social, la délocalisation des emplois et le chômage.

En effet l'économie et la finance sont aujourd'hui organisées au niveau mondial avec pour seule règle de gagner de l'argent. L'humain est laissé au pouvoir politique qui, pour l'essentiel, n'est organisé qu'au niveau réduit de chacun des états. Les puissances économiques et financières s'autorisent sans scrupule à jouer les divisions entre les états sans s'inquiéter des conséquences humaines sauf exceptionnellement si cela risque à terme de diminuer les profits financiers.

En face, les gouvernements d'Europe se sont unifiés lentement:

♦ **1957** - Traité de Rome.

Il se limite à créer une unité économique sous le nom de la CEE (Communauté Economique Européenne).

♦ **2000** – **Création de la monnaie unique.**

Depuis l'Euro est devenue une monnaie internationale de référence et aujourd'hui l'Union européenne est le plus grand marché unique du monde. Cela donne à l'Union Européenne le poids nécessaire pour pouvoir imposer des règles sociales respectueuses des travailleurs.

♦ **2009** - **Charte des droits fondamentaux.**

Ce n'est qu'en 2009, avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, que la Charte des droits fondamentaux prend une valeur juridique contraignante. Cette charte englobe les valeurs universelles que sont le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, les droits de l'homme y compris le droit des minorités. Les Etats Membres doivent organiser une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

♦ **2017** - **Socle européen des droits sociaux.**

Ce socle a été adopté par l'UE le 17/11/2017 à Göteborg en Suède. Il repose sur 20 principes qui se déclinent autour de 3 thèmes: égalité des chances et accès au marché du travail, conditions de travail équitables, protection et insertion sociale.

Ce socle constitue un engagement contraignant pour les institutions de l'UE et un engagement politique pour les états membres. Pour la CFDT ce socle peut avoir un impact significatif à condition qu'il soit accompagné d'un plan d'action.

.....

Rencontre avec les adhérents de la Matheysine et du Trièves 27 novembre 2018

Nous avons rencontré quelques retraités syndiqués de la Matheysine et du Trièves pour:

- ◆ recenser les besoins en particulier concernant l'isolement des personnes dites vulnérables;
- ◆ «provoquer» un regroupement des personnes;
- ◆ faire un bilan des moyens de ces 2 territoires (transports, santé, etc...).



L'hôpital de la Mure, possède un réseau médical correct, un laboratoire Oriade, un nouveau scanner (inauguré en novembre). Le problème réside dans les moyens donnés à l'hôpital, par

exemple, certaines radios ont besoin d'être «approfondies» à Grenoble. Comme dans beaucoup de secteurs, les médecins ne se déplacent plus à domicile.

En Trièves, la maison médicale de Mens regroupe différents métiers (médecins, infirmier, kinésithérapeute, etc...)

Concernant les déplacements, le Trièves souffre de l'incertitude de la ligne SNCF Grenoble-Gap (risque imminent de fermeture). Pour les petits déplacements (marché, courses, rendez-vous...), les personnes s'organisent avec la famille, les amis, les voisins et les connaissances.

En Matheysine, quelques communes affrètent un mini bus pour permettre à leurs administrés de faire (une fois par semaine) des courses en grande surface.

Il a été convenu d'un prochain rendez-vous pour le 9 avril 2019 en vue de mettre en place une journée de regroupement des syndiqués CFDT (en activité et en retraite) de ces 2 territoires, pour une occasion festive (comme la St Jean). Cela permettra de se connaître et d'établir des liens de proximité.

... suite de « La CFDT et l'UE »

C'est aussi ce qu'affirment les organisations syndicales allemandes et françaises à la fin de leur déclaration commune de novembre 2018 intitulée "L'Europe que nous voulons":

"Le socle européen des droits sociaux, proclamé en 2017 à Göteborg, est un signe de bonne volonté. Désormais, les États-Membres doivent prendre leur responsabilité et mettre en oeuvre concrètement leurs engagements. C'est pourquoi, nos organisations plaident en faveur d'une convergence sociale renforcée entre nos deux pays et considèrent que l'approfondissement de la coopération entre la France et l'Allemagne constitue un atout majeur pour une Europe sociale et des solidarités renforcées."

Pour en savoir plus:

- Vers une Europe plus sociale:

Argumentaire CFDT— 01/03/2018

<https://www.cfdt.fr/upload/docs/application/pdf/2014-03/sh3445-argu-plances-03terbd.pdf>

- L'Europe que nous voulons

Déclaration commune des organisations allemandes et françaises du 09/11/2018

https://www.cfdt.fr/upload/docs/application/pdf/2018-11/2018_11_09_declaration_commune_des_organisations_syndicales_allemandes_et_francaise.pdf

- Les vingt principes clés du socle européen des droits sociaux

Résolution adoptée par l'UE – 17/11/2017

https://ec.europa.eu/commission/priorities/deeper-and-fairer-economic-and-monetary-union/european-pillar-social-rights/european-pillar-social-rights-20-principles_fr